



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

Communauté de Communes Val de Cher Controis Département du Loir et Cher

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Pièce 5.10

Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt de projet en date du : 24 février 2021	
Enquête publique du : 7 janvier au 15 février 2021	
Vu pour être annexé à la délibération d'approbation en date du : 30 juin 2021	

La délibération relative au droit de préemption urbain sera intégrée au dossier lors de l'approbation du PLUi